

âgé de 76. ans , d'autres disent qu'il couroit la 77. année. C'est à peu près l'âge qu'avoit le Roi.

Auguste un an avant sa mort , fit son Testament , dont il confia le dépôt dans le Palais des Vierges vestales : le Roi un an avant sa mort mit le sien en dépôt au Parlement de Paris.

Le Sénat de Rome , pour honorer la naissance d'Auguste , & le terme de sa mort , ordonna qu'on le nommeroit *le siècle d'Auguste*. On nommera , sans doute , (& quelques-uns ont déjà nommé) le Regne du Roi *le siècle de Louis le Grand*.

La mort d'Auguste produisit un deuil général dans tout l'Empire Romain , par le seul effet de la gloire qu'il s'étoit acquise. Celle du Roi n'a pas causé moins d'attention dans toute l'Europe ; elle sera , sans doute , regrettée dans l'Asie & dans l'Afrique , où elle vient déjà d'être portée par l'Ambassadeur de Perse , & par les dépêches envoyées aux Ministres & Consuls François , qui en répandront la nouvelle dans les parties de la terre , où ils résident.

Il est constant que la plus grande élévation de l'Empire Romain fut sous Auguste. Il n'est pas moins certain que l'Empire de France , a acquis sa plus grande splendeur sous le Regne de Louis le Grand ; on pouvoit même dire , sans outrer la matière , que ce Monarque a comme effacé tout ce que Rome & la Grèce nous présente de plus fameux ; puisque tout ce que l'antiquité nous fournit , depuis Auguste jusqu'à nos jours , (qui forme une distance de 17. siècles) n'avoit pu effacer la gloire que s'étoit acquise cet Empereur Romain. Je termine ce paragraphe par la pensée judicieuse d'un habile Ministre étranger , à la Cour de France , il dit , en apprenant la mort du Roi , que ce Prince devenoit immortel , par la belle carrière qu'il avoit remplie , & la renferma dans ces deux vers.

Louis